

## A PROPOS DES BIO-DECHETS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tri sélectif est ouvert à tous les emballages en plastique. Grâce à cela la poubelle « verte » a, en 2023, été beaucoup moins volumineuse et a été présentée moins souvent à la collecte.

En 2024, les évolutions sont particulièrement significatives, le calendrier de collecte change et la redevance incitative évolue, avec une part fixe de 139 € et une part variable, à choisir avant le 31 janvier 2024 en fonction des besoins de votre foyer et du nombre de levées souhaité pour votre nouvelle poubelle verte de 140 L ; c'est une tarification équitable, qui soutient vos efforts dans la réduction des déchets.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu obligatoire. Cela peut s'avérer compliqué pour certains habitants, mais dans un village rural comme Soirans, le compostage individuel est la solution à privilégier et la Communauté de Communes propose des composteurs individuels à prix réduit ; une réflexion est également engagée pour la mise en place d'un site de compostage partagé. Une collecte séparée en points d'apport volontaire est également à l'étude.

